
Anniversaire de la loi Accessibilité du 11 février 2005 : Grenoble s'engage pour la mise en œuvre

15 ans après la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui avait pour objectif une meilleure insertion dans la société française des personnes handicapées, quel que soit le type de leur handicap, force est de constater que l'objectif n'est pas atteint. La vie autonome des personnes avec handicap reste difficile.

Dans ce contexte, Grenoble est toujours la ville la plus accessible de France, selon le dernier baromètre de l'APF France Handicap récemment publié. Nous devons rester humbles devant l'ampleur des efforts restant à effectuer.

Grenoble en Commun s'engage à mettre en place toutes les actions nécessaires pour que 100% des logements sociaux soient accessibles. Nous proposons aussi un pacte aux promoteurs privés pour un maximum de logements accessibles à toutes les formes de handicap : moteur, intellectuel, psychique, sensoriel et invisibles comme le sont 80% des handicaps. Afin de poursuivre les aménagements, nous nous engageons à rendre accessible la totalité des activités proposées par la ville.

Cependant, nous demandons au gouvernement d'agir et de permettre aux communes de mettre en place les conditions d'accès à toutes et tous aux espaces publics comme privés. Grenoble en Commun regrette le manque d'engagement de la part du gouvernement d'Emmanuel Macron qui défait ou ne poursuit pas de nombreuses actions en faveur de l'accessibilité :

- Aucune aide financière n'est accordée pour la mise en accessibilité obligatoire des bâtiments recevant du public, même pour les bâtiments municipaux et alors même que les dotations de l'État ont été drastiquement réduites. La Ville de Grenoble porte donc seule son AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) de 12M€. Le fonds qui devait être alimenté par les pénalités sur l'absence de respect de la loi n'est pas utilisé pour cela.
- Aucun contrôle par l'État de la réalité des déclarations d'accessibilité totale effectuées par certains propriétaires peu scrupuleux d'équipements recevant du public, ou de l'absence de dépôt d'ADAP.
- La loi ELAN qui réduit à seulement 20 % la part de logements accessibles, mesure bien peu compensée par l'obligation d'ascenseur dès le 3^e étage (à quoi bon un ascenseur si l'accès du bâtiment ou l'intérieur du logement ne sont pas accessibles ?).

- La fin des contrats aidés qui pénalise fortement les associations et établissements engagés pour l'accessibilité.

- L'intégration prévue de l'AAH au futur RUA contre l'avis unanime des associations qui défendent les personnes en situation de handicap.

L'accessibilité à toutes les ressources d'un territoire est une condition essentielle pour développer les liens entre les personnes, l'autonomie et la liberté de circulation pour les personnes souffrant de handicaps ou non. Nous ne pouvons tolérer qu'une partie des citoyennes et des citoyens soient, de fait, exclus des espaces communs qui font notre société.

Nous agissons pour que Grenoble demeure une ville ouverte qui inclut l'ensemble de la population. Une ville qui prend soin et qui s'adapte à l'ensemble des situations. Une ville enfin, à la fois accessible et durable.